

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2023

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 313

présenté par

Mme Regol, M. Iordanoff, M. Lucas, Mme Arrighi, M. Thierry, M. Bayou, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Laferrrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

ARTICLE 7

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« jusqu' »,

par les mots :

« du 1^{er} juillet 2024 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli a pour objectif de limiter dans le temps l'expérimentation de la vidéosurveillance algorithmique prévue par l'article 7 du projet de loi en restreignant la durée de mise en œuvre pour que l'emploi des traitements algorithmiques ne commence qu'en juillet 2024 et non dès la promulgation de la loi.